Département du Calvados

MAIRIE
de
SAINT-LAURENT-DE-CONDEL

NORMANDIE

14220

Tél. : 02.31.79.37.28
Fax : 02.31.79.02.16

ARRETE CHANGEMENT D'HORAIRES RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES ET RECYCLAGES

Le maire de la commune de ST LAURENT DE CONDEL

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, L2224-13 à 17,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code pénal,

Vu le règlement sanitaire départemental,

ARRETE

N°04.2024

Article 1 : A partir du Mardi **13.02.2024** et ce pendant toute la durée des travaux de la rue Nationale soit au minimum jusqu'au **31.12.2024**, les ordures ménagères ainsi que les recyclages devront être sur la voie publique au plus tard la veille au soir du jour de ramassage. Le ramassage se fera aux alentours de 4h30.

Le camion de ramassage du SMICTOM changera d'horaires de passage en accord avec le SMICTOM de GOUVIX à partir du **13.02.2024.**

Article 2 : L'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à :

- Le SMICTOM
- Aux habitants pour information

Fait à St Laurent de Condel
Le 30.01.2024

Le Maire,
Vincent CHATAIGNER

MAIRIE DE ST-LAURENT-DE-CONDEL (Calvados)